

La veste était semblable à celle de la troupe, ses boutons étaient argentés. Elle pouvait être remplacée par un gilet rond de même couleur. Pendant l'été les officiers faisaient usage de la veste ou du gilet blancs.

Les culottes étaient bleues, rarement galonnées d'argent. Les officiers montés portaient des bottes à l'écuylère et ceux non montés, des bottes courtes, à tiges découpées en cœur, ornées de soutaches et d'un gland en argent.

Le sabre ou l'épée des officiers était à garde dorée ou argentée et à fourreau de cuir. La dragonne devait être en or, mais de nombreuses représentations nous la montrent blanche, même en grande tenue.

Le ceinturon était généralement en cuir de couleur verte, quelquefois bordé d'argent. Il se fermait à l'aide d'une plaque argentée ou d'un

crochet; dans le second cas, il passait sous le pont de la culotte. Les ceinturons blancs ou noirs furent également employés, ainsi que le baudrier porte-sabre.

En campagne, les officiers portaient souvent un surtout à un rang de boutons et remplaçaient leur shako par un chapeau; celui-ci pouvait être galonné d'argent sur les bords et orné de passants, mais le plus souvent, il n'avait qu'une ganse de cocarde et des floches dans les cornes. Le pantalon était quelquefois porté par dessus la botte et basané, comme celui de la cavalerie légère.

Le sabre à la hussarde, suspendue à un ceinturon à deux bélières, était fréquemment en usage. Il ne semble pas que le hausse-col ait été beaucoup porté en campagne.

20. Carabinier, tenue de ville, d'après une gravure allemande.
21. Carabinier d'après un dessin du Colonel Barbier.
22. Carabinier, tenue classique.
23. Carabinier, d'après le Bourgeois de Hambourg.
24. Voltigeur.
25. Officier du 10^e léger, en 1808, d'après Zimmermann.
26. Voltigeur en campagne.
27. Voltigeur.



Infanterie légère

Dans le précédent chapitre, nous avons déjà donné une étude d'ensemble sur l'Infanterie légère du 1^{er} Empire.

Cette seconde étude, consacrée à la même arme, va nous permettre d'approfondir ce sujet et de donner des détails complémentaires.

Comme nous avons un peu trop négligé les officiers, nous commencerons par eux, et les figures 1 à 6 qui leur sont consacrées, montrent bien la diversité qui pouvait exister dans leur tenue et plus particulièrement dans leur coiffure.

L'officier de carabiniers représenté figure 1 provient d'une aquarelle de la collection de Ridder, actuellement à la Bibliothèque Nationale; la date 1806 lui est attribuée.

En dehors de son bonnet d'ours démuné de cordon, les particularités de sa tenue résident dans son hausse-col en argent orné d'une grenade de même métal, sa veste liserée de blanc seulement au bord des basques et sa dragonne en argent.

À côté, l'officier de chasseurs édité par Martinet, fig. 2, est un type passe-partout qui a reçu des coloris variés et se rencontre également en officier de voltigeurs. Édité sous le No 207, il semble pouvoir être daté de 1810.

Son shako, orné de chevrons et d'une guirlande de laurier brodés en argent, est complété par des jugulaires, une plaque et un cordon de même métal. Le hausse-col argenté porte en son centre un ornement imprécis qui semble être une aigle aux ailes éployées. Comme il existe des hausse-cols portant un cor ayant en son milieu une aigle couronnée dont la tête et les ailes dépassent le cercle du cor, il est possible que ce soit là l'ornement précité.

Nous retrouvons sur cet officier le ceinturon porte-épée en maroquin vert, bordé d'argent, dont nous avons déjà donné un exemple figure 25 (page 16).

La suite de Weiland, éditée en 1812, comprend un officier de chasseurs que nous donnons figure 3. Ce qui frappe le plus dans ce personnage, c'est la longueur démesurée des basques de son habit et les dimensions de son chapeau qui l'apparentent bien plus à l'époque du Consulat ou au début de l'Empire, qu'à l'année 1812.

1. Officier de carabiniers, 1806.
2. Officier de chasseurs, 1810, d'après Martinet.
3. Officier de chasseurs, 1808, d'après Weiland.
4. Officier de chasseurs, tenue de route, 1809, d'après Berka.
5. Officier de voltigeurs, tenue de route, 1809, d'après Berka.
6. Officier de chasseurs, grande tenue, 1809, d'après Berka.

Comme une première suite de Weiland a été éditée en 1808, il est vraisemblable que cet officier faisait partie de la première édition et qu'il a été repris sans modifications pour la seconde.

Les figures 4, 5 et 6 sont de Berka; elles ont été éditées en 1809 ou 1810. Avec leurs parements écarlates et le même pompon pour deux d'entre eux, ces trois officiers peuvent être attribués au même régiment.



1804 - 1813

L'officier de chasseurs coiffé du shako est en grande tenue et porte le hausse-col doré à ornement en argent, les bottes à glands, le ceinturon porte-épée rouge et argent et la dragonne en argent.

L'officier en chapeau est en tenue de route; il a vraisemblablement laissé dans sa cantine ses bottes de parade, son ceinturon galonné, sa dragonne, son shako et probablement aussi son hausse-col; il utilise des bottes plus ordinaires et un baudrier peu coûteux.

le genre du 57e, ils fatiguent trop les chapeaux et font mauvais effet.» (Ordre du Général Vandamme, 21 juin 1805.)

Au début de l'Empire, les cheveux des fantassins étaient liés en queue, ceux des tempes coupés à l'avant-garde s'arrêtaient au niveau du milieu de l'oreille. Les cheveux courts ou «à la Titus» étaient en minorité. Dans certains corps, cette mode était tolérée («... défendre les fausses queues et ordonner que les hommes qui ont les cheveux coupés les fassent couper convenablement ...») (Ordre du Général Vandamme, 21 juin 1805.)

Dans d'autres, on défendait d'avoir les cheveux courts; («... à compter de ce jour, tout individu du régiment qui fera couper ses cheveux pour éviter de faire une queue ... si c'est un sous-officier ou soldat, il sera mis en prison». (Livre d'ordres du 64e de ligne, 26 février 1805.) Au même régiment, il était interdit de laisser pousser les favoris.

Le bonnet de police en drap bleu avait la flamme terminée par un gland et ornée de passepoils rouges sur les coutures; le turban passepoilé ou bordé d'un galon rouge, pouvait porter le numéro du Régiment.

Les règlements ne donnaient pas de capotes aux fantassins qui portaient en campagne les vêtements de dessus qu'ils pouvaient se procurer: capote, manteau ou lévite civils de couleurs très variées.

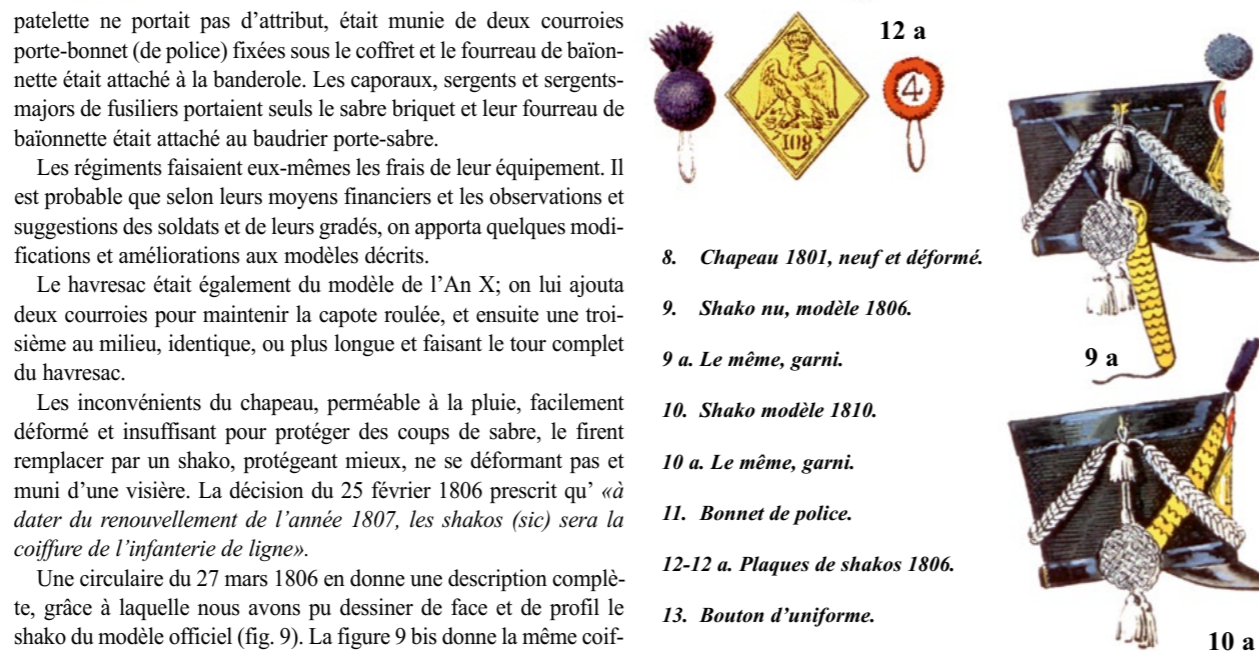
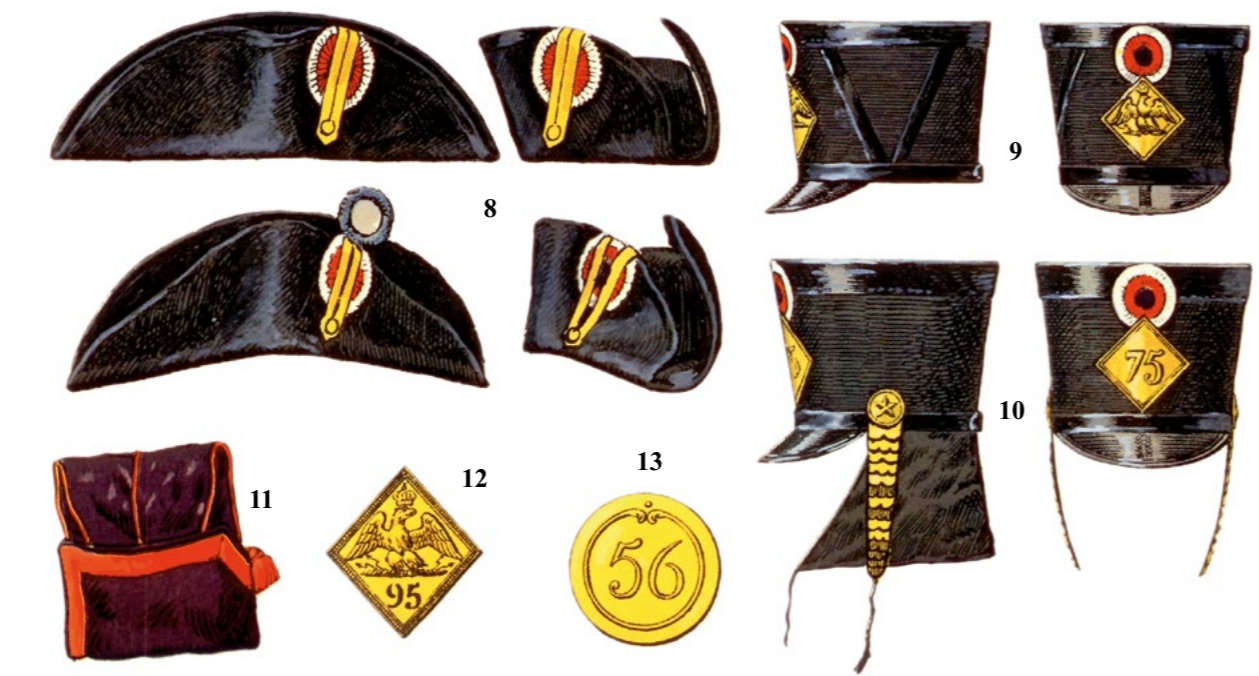
Au camp de Boulogne, la capote commença officiellement sa longue carrière; d'abord réservée aux hommes embarqués ou campés, elle ne servait que l'hiver et n'était pas portée en garnison. Au début, les capotes étaient confectionnées aux frais des régiments et certains corps n'eurent pas les moyens financiers de s'en munir. Ceux qui en avaient les conservèrent probablement pendant la campagne de 1805, mais elles ne devinrent réglementaires que le 25 avril 1806. En septembre de la même année, tous les hommes des bataillons de guerre devaient en être pourvus; elles étaient confectionnées en drap beige de nuances diverses, allant du gris au marron clair et se fermaient par des boutons d'étoffe ou de métal.

Pour les corvées, les régiments faisaient usage de sarots.

Le petit équipement comprenait, en plus des guêtres décrites plus haut, les souliers et deux cols, l'un noir réservé pour les parades et la tenue de service, l'autre blanc pour la tenue ordinaire. Celui-ci était souvent remplacé par un mouchoir de même couleur ou bariolé, très épais, qui déformait les collets d'habits et enveloppait le bas de la figure. De fréquents rappels à l'ordre n'empêchèrent pas cette mode de se maintenir et l'iconographie contemporaine nous le prouve bien.

Sous les armes, il était défendu de porter des gants.

L'équipement en usage était conforme à celui qui est décrit par le règlement du 4 brumaire An X (26 octobre 1801); la giberne, dont la



8. Chapeau 1801, neuf et déformé.

9. Shako nu, modèle 1806.

9 a. Le même, garni.

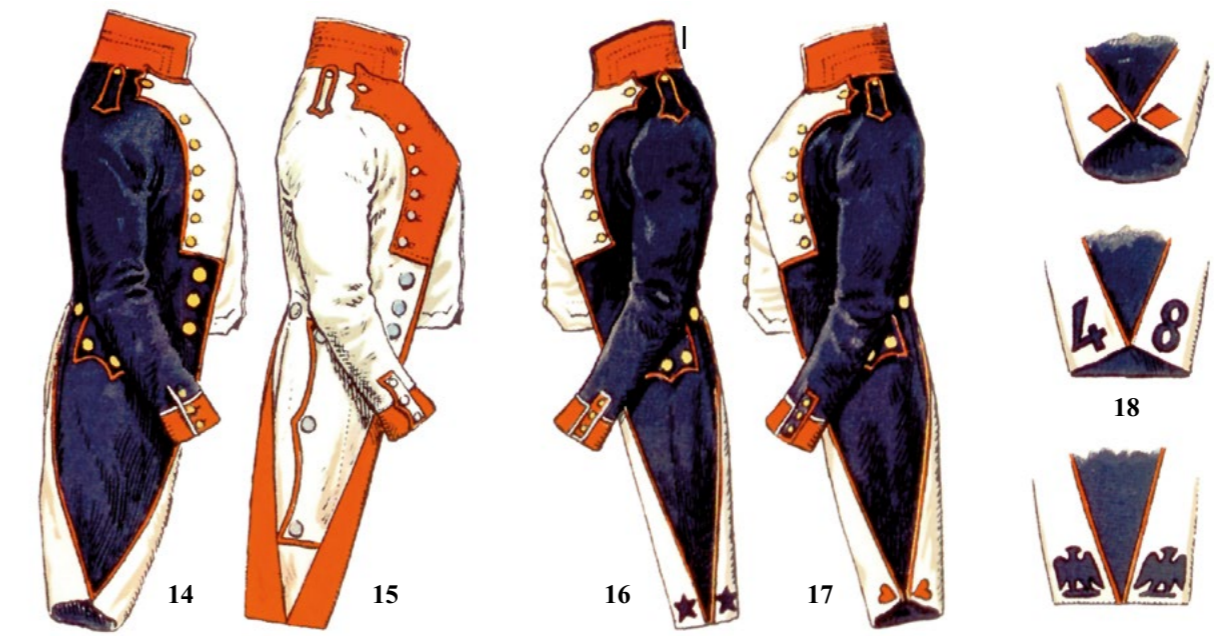
10. Shako modèle 1810.

10 a. Le même, garni.

11. Bonnet de police.

12-12 a. Plaques de shakos 1806.

13. Bouton d'uniforme.



fure agrémentée d'un pompon, de jugulaires et d'un cordon tressé terminé par des raquettes et des glands. Chaque régiment complétait ses coiffures à sa guise; on vit des shakos ornés de plumets avec ou sans jugulaires et le cordon pouvait être posé diagonalement.

Les nombreuses plaques de shakos, que nous connaissons, montrent une grande diversité dans leur ornementation, leur forme et leurs dimensions.

La forme en losange est la plus fréquente, mais on voit aussi l'aigle découpée sur un soubassement rectangulaire ou arrondi, portant le numéro du régiment. Certains corps adoptèrent une plaque en forme de pentagone, d'autres une plaque demi-circulaire à rayons.

Le 25 avril 1806 un décret décida qu'à partir de 1807 l'Infanterie prendrait l'habit blanc, et le 24 juillet de la même année paraissait le texte relatif au nouvel habillement.

Le fond de l'habit était blanc. Les retroussis et les pattes de parements étaient en drap du fond et bordés, ainsi que la poche, d'un passepoil de couleur distinctive. Ces couleurs étaient établies par séries de huit régiments dont les quatre premiers avaient les poches en travers et les boutons jaunes, et les quatre derniers les poches en long et les boutons blancs.

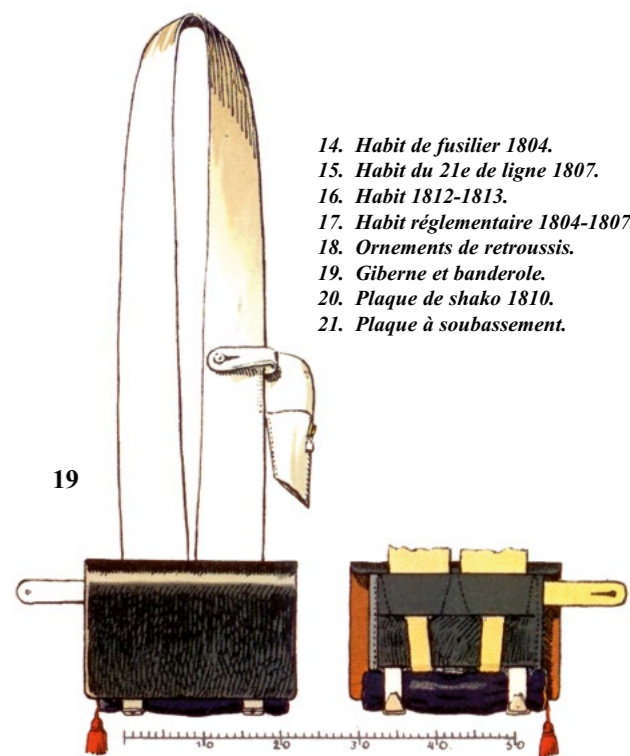
Le premier régiment de chaque demi-série avait le collet, les revers et les parements de couleur; le second les revers et les pare-

ments, le troisième les revers et le collet, et le quatrième le collet et les parements; les collets, revers et parement blancs, étaient passepoilés de la couleur distinctive. La veste à manches en drap blanc devint plus courte, son collet et ses parements eurent la même couleur que ceux de l'habit.

Les couleurs distinctives étaient les suivantes: N°s 1 à 8, vert impérial; 9 à 16, panne noire; 17 à 24, écarlate; 25 à 32, capucine; 33 à 40 violet; 41 à 48, bleu céleste; 49 à 56, rose; 57 à 64, aurore; 65 à 72, bleu foncé; 73 à 80, jonquille; 81 à 88, vert de pré; 89 à 96, rouge garance; 97 à 104, cramoisi; 105 à 112, gris de fer.

Les 3e, 4e, 8e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 1e, 21e, 22e, 24e, 25e, 27e, 28e, 32e, 33e, 34e et 36e régiments furent désignés pour commencer en 1807 le remplacement de leurs habits, mais nous ne sommes pas certains que tous exécutèrent les ordres reçus.

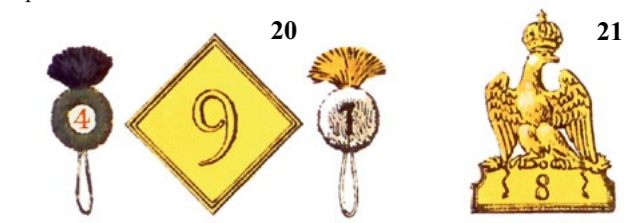
Les documents contemporains, textes, tableaux dessins ou objets, nous permettent d'affirmer que les 3e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 21e, 32e, 33e, 46e et 53e ont porté, peut-être à l'effectif d'un bataillon, ou d'une compagnie seulement, le nouvel uniforme (textes pour les 3e, 14e, 16e et 21e; tableau: portrait du Colonel Songeon du 53e; dessins: 3e (dessins naïfs), 13e, 14e, 15e et 17e (album du Bourgeois de Hambourg), 18e (collection Dubois de l'Estang), 1e (La Giberne 11e année), 32e (gravure de Martinet), 33e (collections



Alsaciennes) 53; objets: habit de fusilier du 21e (Musée de l'Armée où il est indiqué 30e et garni de boutons jaunes à numéros variés), habit de fusilier du 46e (collection H. de Fichtner). D'après ses Mémoires, le Major Bigarré du 4e de ligne s'était fait confectionner un habit blanc, mais il ne dit pas si le régiment reçut le nouvel uniforme.

Il semble bien que dans l'ensemble, la disposition des couleurs distinctives fut respectée.

Deux dessins contemporains représentent le 3e avec les parements et patte verts et les boutons blancs 53; les collections alsaciennes donnent les pattes de parements et les retroussis de couleur au 33e, le Bourgeois de Hambourg orne de retroussis rouges l'habit du 17e, et l'uniforme du 21e conservé au Musée de l'Armée est de même. Ajoutons enfin que les 13e, 15e, 46e et 53e n'étaient pas désignés pour faire l'essai de la nouvelle tenue.



14. Habit de fusilier 1804.
15. Habit du 21e de ligne 1807.
16. Habit 1812-1813.
17. Habit réglementaire 1804-1807.
18. Ornements de retroussis.
19. Giberne et banderole.
20. Plaque de shako 1810.
21. Plaque à soubassement.

ou ondes et le cœur qui les termine est bordé d'une baguette brodée. La même baguette borde la ceinture.

Ces épaulières à chaînettes sont fixées à la dossière par des pattes rivées ornées de têtes de lion (fig. 1, page 137).

Toutes les cuirasses étaient garnies d'une fraise en drap écarlate bordée d'un galon d'argent cousu à cheval. Vers 1809-1810 les officiers supérieurs ajoutèrent un second galon à l'intérieur du premier (fig. 3 et 4, page 135).

Les officiers faisaient usage du sabre dit de bataille ou forte épée, à lame droite à très légère flèche, bleue et gravée au tiers de sa longueur, à quatre pans creux, la pointe dans le prolongement du dos. Sa monture en laiton doré avec calotte à section ovale, puis octogonale, poignée recouverte de basane; garde composée d'une branche principale formant croisière terminée par un quillon, d'une coquille ajourée réunie à la branche principale par quatre branches en S et au quillon par une petite et d'une fausse coquille intérieure. En dessous une bague destinée à recevoir la chappe du fourreau.

Le fourreau en cuir noir à trois garnitures et deux anneaux de bélières en cuivre doré et dard en fer. Le bout est de longueur variable. Le fourreau peut-être en tôle de fer brunie avec les garnitures dorées parfois reliées par des bordures en cuivre.

Ces sabres peuvent être montés sur des lames demi-courbes sans pour cela modifier la composition des fourreaux.

Beaucoup de sabres qu'il est possible d'attribuer aux officiers de cuirassiers ont la palmette surchargée d'une grenade.

La dragonne ou cordon de sabre en galon d'or était terminée par un gland à franges en filés où à torsades; celle de petite tenue, également portée avec l'épée en tenue de ville, était en fil blanc.

Le harnachement des officiers de cuirassiers se composait d'une selle à la française recouverte en drap bleu, à piqures apparentes, siège et quartiers bordés d'un galon bleu, sangles en tissus, fontes à bouts argentés, étrivières en cuir rouge, étriers

bronzés, poitrail, martingale et croupière en cuir noir, boucles et passants argentés, monture de bride et rênes en cuir noir, boucles, passants, gourmette de dessus de tête argentés, mors à branches demi-courbes, quelquefois droites au début de l'Empire, argentées, ainsi que les bossettes timbrées d'une grenade, filet de parade et rêne en galon d'argent, filet ordinaire en cuir noir à boucle et passant argentés utilisé même en parade dans les dernières années de l'Empire.

La selle était posée sur une housse ample, qui s'étendait de la naissance de l'encolure jusqu'aux hanches du cheval et les dépassait légèrement.

La housse était passepoilée de la couleur tranchante et bordée d'un galon d'argent de largeur variable, 50 mm. pour les colonels, majors et chefs d'escadron, 45 mm pour les capitaines, 40 pour les lieutenants et

35 pour les sous-lieutenants. Les housses des colonels et des majors avaient un second galon de 15 mm.

Les angles postérieurs portaient généralement une grenade brodée en argent, quelquefois remplacée par le numéro du régiment.

La housse devait être complétée réglementairement par des chaperons de fontes en drap bleu, ornés des mêmes galons, néanmoins, dans la plupart des régiments, les officiers faisaient usage d'une demi-schabraque en peau de mouton noire, à festons de la couleur tranchante, maintenue en place sur les fontes, par un surfaix muni d'une courroie de guindage.

La demi-schabraque avait plusieurs avantages; d'abord elle protégeait mieux la selle, les fontes et les pistolets, ensuite, elle permettait de placer dessous, lié sur les fontes, le manteau roulé que l'officier avait ainsi la facilité de prendre en cas de pluie.

N'oublions pas que le harnachement à la française d'officier, ne comportait ni courroies de charge, ni porte-manteau; il aurait été d'ailleurs difficile de l'arrimer sur une selle sans trous sequin.

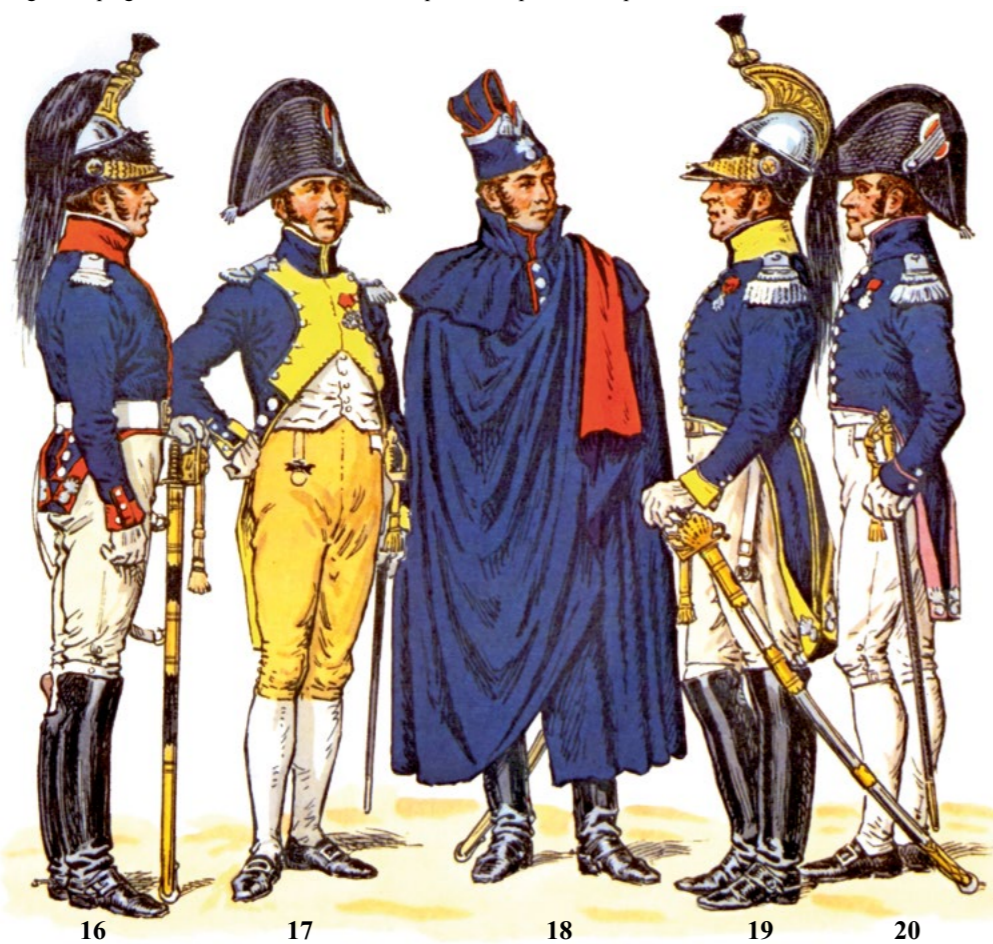
Différents documents nous apprennent que la demi-schabraque était en usage dès 1804 aux 3e et 8e régiments, en 1809 au 6e en 1813-1814 toujours au 3e.

La schabraque en drap bleu et à grandes pointes comme celle des officiers de cavalerie légère fut également utilisée; la collection Duboys de l'Estang en fournit deux exemples avec porte-manteau rond. Enfin nous savons qu'elle fut en service pendant peu de temps en 1813, au 3e régiment.

D'après Carle Vernet, les officiers du 6e régiment auraient eus en 1807 une schabraque en peau de panthère, galonnée d'argent et festonnée de rouge.

Hors du service la selle d'armes recouverte d'une housse en basane était complétée par la housse de petite tenue galonnée en poil de chèvre bleu, sans attributs dans les angles et les chaperons bleus.

La selle anglaise fut également utilisée, même en campagne; elle était alors complétée d'une paire de fontes, de chaperons et d'une housse galonnés.



16. Officier du 4e régiment en habit-veste, 1804-1809.
17. Officier supérieur du 11e régiment en tenue de société.

18. Officier en manteau.
19. Officier supérieur du 7e régiment en habit-surtout, 1809-1812.
20. Officier en tenue de société, 1813-1814.

Cuirassiers

Pendant très longtemps, les seuls documents dont nous disposions sur les trompettes des régiments de cuirassiers du 1er Empire se limitaient à quelques dessins, le plus souvent inspirés de la gravure éditée en 1811, par Martinet.

Cette dernière, utilisée pour représenter ceux de plusieurs régiments sans que l'on tienne compte des différences pouvant exister d'un corps à un autre, ne nous donne qu'une idée très imparfaite de ce qu'étaient les têtes de colonnes de ces beaux régiments.

Les trompettes représentés par Marbot et Noirmont, par Valmont, ceux qui figurent dans les collections de petits soldats d'Alsace et peut-être ceux qu'a dessinés le lieutenant-colonel Jolly, découlent vraisemblablement des Martinet et sont plus ou moins interprétés selon la conception personnelle de celui qui les utilise.

Depuis une vingtaine d'années, une nouvelle source documentaire est à notre disposition. Il s'agit du manuscrit dit «de Marckolsheim», trouvé par hasard en 1940 dans la ville du même nom, et peut-être à jamais perdu du fait de la guerre.

Il contient un certain nombre de trompettes de cuirassiers et vient ainsi combler quelques lacunes. Mis en doute par certains, accepté par d'autres, ce petit livre est discutable comme toute œuvre humaine; toutefois, bien des types qu'il contient étant confirmés par d'autres documents ou par des textes, il ne faut pas le considérer comme négligeable.

La planche que nous consacrons aux trompettes de cuirassiers ne concerne que les six premiers régiments, cela afin de limiter le nombre des couleurs et celui des pochoirs.

Lors de la création définitive des régiments de cuirassiers, le décret du 1er vendémiaire an XII (24 septembre 1803), décide qu'on fera seulement à leur uniforme le changement de coupe que comporte l'arme des cuirassiers.

En attendant la confection des habits courts, les anciens habits longs des régiments de cavalerie sont portés jusqu'à usure avec l'armure et les trompettes conservent également les leurs.

En principe, ces derniers auraient dû porter le nouveau vêtement distribué à la troupe et n'avoir d'autres distinctions qu'un galon blanc au collet, aux parements et aux boutons de taille.

En réalité, nous ignorons quels étaient en 1804 et 1805, les couleurs et les ornements de leurs habits-vestes et n'en connaissons

1. Trompette de 1er régiment. 1809-1810. D'après Martinet.
2. Trompette du 6e régiment en cuirasse. 1806-1807 (Marckolsheim).
3. Trompette-major du 5e régiment. 1808 (Marckolsheim).
4. Trompette de 2e régiment en surtout.
5. Trompette de 1er régiment. 1808 (Reconstitution).
6. Trompette de 4e régiment à la livrée impériale. 1813-1814.

aucune représentation. A cette époque, les vêtements sans revers sont généralement munis d'une rangée de sept boutons, mais selon la longueur des devants, ils peuvent en nécessiter huit ou neuf.

En plus des galons habituels, l'ornementation logique d'un habit-veste sans revers consiste en des boutonnières doubles en galon blanc, placées une à chaque bouton,

Comme autres distinctions, il faut ajouter les épaulettes blanches à franges et la crinière blanche au casque.

Trompettes (I). 1804 - 1812

Lorsque l'habit-veste à revers est donné aux cuirassiers, les trompettes doivent recevoir un habit de même coupe, mais là encore nous sommes mal renseignés, cet habit pouvant être, soit celui de troupe avec galon au collet, aux revers, aux parements et à la taille, soit un habit aux couleurs inversées, soit enfin l'ancien habit orné de boutonnières.

L'adoption de l'habit-surtout en 1809 amène un changement dans la coupe du vêtement.

